dossier

Les fiches chiffrées de F.O.-DGFiP

Les effets financiers de la réforme de 2003 sur la pension des fonctionnaires

Agent de catégorie A

Trésorier Principal de 1ère catégorie ou Directeur Divisionnaire
37,5 annuités de cotisation, soit 150 trimestres – Indice 798.

* Pension telle qu'elle serait liquidée aujourd'hui dans les modalités antérieures à la loi de 2003.

TIB = 3676,59 €, Taux de remplacement = 75 % (taux plein)

Pension =
$$\frac{3676,59 \times 75}{100}$$
 = **2757,44 €**

* Pension liquidée aujourd'hui avec les effets de la réforme.

TIB = 3676,59 €, Nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein = 161

Taux de remplacement =
$$\frac{75 \times 150}{161}$$
 = 69,87 %

La décote est de 0,625 % par trimestre manquant.

Taux de remplacement après décote = 63 %

* Pension telle qu'elle sera liquidée en 2015, si aucune nouvelle disposition n'est prise et en tablant sur une augmentation de 0,8 % par an des traitements.

TIB = 3795,64 €, Nombre de trimestres requis pour pension à taux plein = 164

Taux de remplacement =
$$\frac{75 \times 150}{164}$$
 = 68,59 %

Décote = 1,25% x 14 trimestres = 17,5 %

Taux de remplacement = 51,09 %

Pension minorée =
$$\frac{3795,64 \times 51,09}{100}$$
 = **1939,00 €**